

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.09.17-08

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRÉSENTS</u> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, M. ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, M. LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; M. VUILLET Olivier, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 11 / 09 / 2026	<u>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :</u> Mme REGALDI Sylvie a donné pouvoir à M. TAUBATY Christian, M. LANQUETIN Jean-Philippe a donné pouvoir à M. ROBERGET Philippe, M. BRUNIAUX Philippe a donné pouvoir à M. COURT Jean-Louis.
	<u>EXCUSE</u> : M. MILLE Pierre
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme JEANDENANS Jennifer

DÉLIBÉRATION N° 08 :
Sécurisation de l'Eglise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-21 ;

VU la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, notamment son article 12 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et la protection du patrimoine communal ;

CONSIDERANT le projet de sécurisation de l'église comprenant notamment la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection, d'un système anti-intrusion et le remplacement d'une porte ;

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget communal 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

Article 1^{er} :

DE VALIDER l'opération consistant à sécuriser l'église (personnes et biens) comprenant la vidéoprotection à l'intérieur du bâtiment, un système anti-intrusion et le renforcement de la porte.

Article 2 :

DE S'ENGAGER pour que les crédits nécessaires à sa réalisation soient inscrits au budget communal 2026 par voie de décision modificative ultérieure.

Résultat du vote : Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 3

Pour extrait conforme,

La Maire,


Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Jennifer JEANDENANS